

MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt et un, dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS : Jean-Luc MEUNIER. Nathalie KHEMDOUDI. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Joël CORPET. Claudine CORNU. Christine BOUILLOT. Valérie THEVENOT. Pascal VAN DORSSEALER. Mathieu BERNARD. Joëlle DE MATTEIS.

ABSENTS : Aline ROUSSEAUX avec pouvoir Valérie BESSARD. Pierre FLEURY avec pouvoir Jean-Luc MEUNIER. Julien GAUDET avec pouvoir Nathalie KHEMDOUDI. Denis RAUX avec POUVOIR Christine BOUILLOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie BESSARD-MANDRILLON
La secrétaire de mairie assiste à la séance.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION DEPLOIEMENT M57

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la mise en place de la nomenclature M57 pour le budget de la commune et celui du CCAS, par anticipation, dès le 1^{er} janvier 2022 (obligation au 01/01/2024)

DELIBERATION RECRUTEMENT AGENT CAE-PEC

Ce dispositif CAE-PEC a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière. Le taux de prise en charge de droit commun pour la région Bourgogne Franche Comté est fixé de 40 % du montant brut du SMIC à 60 %. De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance

sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un poste CAE, à temps complet, pour une durée de 11 mois à compter du 1^{er} Décembre 2021.

DELIBERATION REMBOURSEMENT FRAIS SCOLAIRE

Il est préalablement rappelé qu'en application de l'article L 212-8 du Code de l'Education « lorsque les écoles maternelles, les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves, dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Après avoir délibéré unanimement, le Conseil Municipal décide de fixer cette participation à 156 €, pour chaque enfant, bénéficiant d'une dérogation dans les communes extérieures, pour l'année scolaire 2020/2021. Par réciprocité les enfants des communes extérieures, accueillis sur notre commune, cette participation sera également appliquée (dérogations au nombre de 20).

DELIBERATION DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le transfert de crédit d'un montant de 8 000 € « opération Impasse Grand Cour », sur les articles 2051 (6500 €) et 2183 (1500 €) « opération acquisitions matériels ».

DELIBERATION SUBVENTION CFA ST MARCEL

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote une subvention de 25 €, au profit du Centre de Formation d'Apprentis de Saône et Loire, site de Saint Marcel.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Marché ABS Grand Chalon (Claudine CORNU)**, après information et vu les coûts annoncés et malgré la participation financière du Grand Chalon à hauteur de 30 %, le Conseil Municipal est informé que la commune ne s'engage plus dans ce marché.

- **Elections** : à retenir les dates du 10 et 24 avril pour les permanences des élections présidentielles. Il est précisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un autre électeur, même si celui-ci n'est pas inscrit dans la même commune.

COMPTES RENDUS DIVERS :

- **Conférence territoriale départementale** où ont été abordé les projets départementaux secteur du chalonnais (centre de santé, plan environnement, routes et infrastructures, collèges). Dans le cadre de l'appel à projets départemental, un dossier communal (rénovation énergétique bâtiments scolaires, panneaux photovoltaïques) devra être déposé avant le 31/12.

- **Université Eté Grand Chalon (Claudine CORNU. Pascal VAN DORSSELAER)** matinée très appréciée par les participants et où ont été proposés sept ateliers thématiques et pratiques, animés par des intervenants de l'agglomération. Ces ateliers permettent de partager des expériences et des projets menés au sein des 51 communes.

Il est signalé que 6 conseillers numériques seront à la disposition de la population courant février. Concernant l'atelier « Comment rendre notre territoire plus attractif en valorisant ses atouts culturels, sportifs et touristiques » Joël CORPET et Denis RAUX sont désignés référents pour valoriser le sentier pédestre.

- **Journée correspondant défense (Mathieu BERNARD)** où ont été donnés les effectifs, information sur le service militaire volontaire, poste à pourvoir (16 000 dans tous les domaines, formation assurée par l'armée) et date à retenir le 1^{er} et 2 juillet sur le futur site olympique pour une démonstration de matériel militaire avec défilé).
- **Sydesl (Mathieu BERNARD)** point sur le bilan d'activité du syndicat et sur les travaux en cours et à venir notamment sur notre commune, programmés après les travaux d'eau début décembre. (remplacement candélabres RD 678)
- **Téléthon (Joëlle DE MATTEIS)** une première réunion a eu lieu à Lans où il a été décidé l'organisation d'une marche simple sans repas au prix de 7 €, le samedi 4 décembre. Valérie THEVENOT, référente TELETHON est chargée de contacter les associations communales pour connaître leur projet d'implication sur cette manifestation. Prochaine réunion le 2/11 à Lans.
- **Info Forêt (Joël CORPET)** suite à une rencontre avec les services de l'ONF, des travaux de dégagement seront confiés à des prestataires. Il est noté une demande plus forte d'affouagiste.
- **Cérémonie 11 Novembre** : Elle aura lieu à 8 h 45 devant la mairie

QUESTIONS DIVERSES :

- **DECORATION NOEL** réunion programmée le mardi 16/11 à 18 h 30.

Fin de séance 21 h 00

Prochaine réunion le 29/11 à 19 heures.